

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le douze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGLARD - Catherine MATHIEU - Virginie MONTES - Catherine MOREL -

ABSENTS :

EXCUSES : Lionel PEYRELONG

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine Morel

OBJET : Augmentation du tarif horaire des travaux occasionnels effectués avec le tractopelle ou le camion

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il serait judicieux de revoir le tarif horaire des travaux occasionnels effectués avec le tractopelle ou/et le camion communal pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de fixer à 55 € le tarif horaire pour les travaux occasionnels effectués avec le tractopelle ou/et le camion communal pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2026 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour appliquer ce tarif.

Fait et délibéré en Mairie
le 12 décembre 2025
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20251216-25_12_002-DE
Reçu le 16/12/2025